



PROCES VERBAL ***DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL***

08 Juin 2023

L'an deux mil vingt trois, le huit Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles ARPAILLANGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 31/05/2023

Date d'affichage : 31/05/2023

Sont présents : Mesdames et Messieurs Gilles ARPAILLANGES, Pascal GERMAIN, Aurore COUTHIER, Hervé DUMOULIN, Virginie LEGER, Rémi ROLLIN, Renaud MAURER, Frédéric LECLERCQ, Christine GRUERE-DUBREUIL, Loren PARIS

Secrétaire de séance : Frédéric LECLERCQ

Absent excusé : Julien GAUTHEY

ORDRE DU JOUR

- Réfèrent déontologique : adhésion à la mission d'assistance et de conseil mis en place par le CDG 21
 - Mise en place d'une corvée
 - Festivités : 14 juillet & 28 juillet
 - Questions et informations diverses
-

I - Désignation du réfèrent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de côte d'or (Délibération n° 15/23)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 452-30 et L. 452-40 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 11111-A. à R. 1111-1-D. ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au réfèrent déontologue de l' élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de la Côte d'Or ;

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un réfèrent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce réfèrent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le Centre De Gestion (CDG 21) propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre de cette obligation réglementaire.

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de confier cette mission au CDG21 ;
- **PRÉCISE** que la liste des référents pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;
- **FIXE** à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;
- **FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe
- **ADOPTE** la charte de l'élu local telle que définie en annexe
- **AUTORISE** Madame/Monsieur le/la Maire/Président(e) à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents soit dix voix POUR

II - Festivités :

✓ **14 juillet :**

Le Maire rappelle l'organisation : pique-nique républicain, buvette et jeux gérés avec la participation des Associations. Un barbecue sera mis à disposition, la municipalité offrira l'apéritif et l'animation musicale des Fanny Williams qui clôturera cette journée.

✓ **28 juillet :**

Un concert de cuivre se produira le 28 juillet. Une information sera transmise à la population courant juillet.

III - Mise en place d'une corvée

Le Maire souhaite qu'une corvée soit organisée avec le conseil afin de repeindre le portail de la salle Louis Pavelot et entretenir le jardin situé vers le nouveau cèdre.

IV – Informations & divers

• ***Vigilance consommation eau :***

Le Maire informe les membres du Conseil que suivant l'arrêté préfectoral n° 929 du 5 juin 2023 portant constat de franchissement du seuil de vigilance des usages de l'eau sur l'ensemble du territoire du département de la Côte-d'Or est applicable à compter du 06 juin 2023.

Les plaquettes d'information et de sensibilisation sont affichées sur les panneaux de la commune ainsi qu'une diffusion sur Panneau Pocket.

• ***Feux de forêt***

La Préfecture de Côte d'Or rappelle que l'été 2022 a été particulièrement dévastateur pour nos forêts et espaces naturels. Plusieurs départements sont déjà en état de vigilance face à la sécheresse. Aussi il est nécessaire de faire connaître largement les bons comportements à adopter pour éviter les départs de feux et s'en protéger.

Le Maire informe que des affiches envoyées par les services de la Préfecture sont apposées sur les panneaux du village ainsi qu'une diffusion sur Panneau Pocket.

• ***Flavescence dorée de la vigne***

Le Maire informe que suivant transmission par les services de la Préfecture, la période de traitement débute le 14 juin 2023. Les dates sont consultables sur le site internet de la DRAAF.

• ***Projet Sous Bois de Noel et Belles Filles :*** information sur la suite du dossier avec présentation du projet de plan que le géomètre a établi. Le plan sera envoyé à la DDT pour avis préalable avant validation.

• ***Une journée de Point à temps*** sera réalisé après le 15/06. Les riverains seront informés par message écrit et par Panneau Pocket.

• ***Foulée des vendanges le 21/10*** : passage dans le parc de la Maison Copeau. Prévoir buvette et animation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire propose de clore la séance. La séance est levée à 20h00.